



La révision des lois de bioéthique : un enjeu majeur pour toutes les personnes conçues par don

Organisé par :

Irène Théry, directrice d'études à l'EHESS
Anne-Marie Leroyer, professeure à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Merci aux étudiantes et étudiants du CESPRA et de l'IRJS sans l'aide desquels la réalisation de cette initiative n'aurait pas été possible.

L'objet principal de la prochaine révision des lois de bioéthique est présenté par les médias comme « l'ouverture de l'Assistance Médicale à la Procréation (AMP) à toutes les femmes ». Et en effet, depuis plusieurs années déjà, le débat public s'est concentré sur la possibilité que les couples de femmes et les femmes célibataires puissent bénéficier de la médecine procréative en recourant notamment au don de gamètes.

Dans ce contexte, les partisans de la réforme ont bâti leur argumentaire sur un axe majeur : l'exigence d'égalité des droits, le refus des discriminations. De leur côté, les opposants ont construit leur critique sur la « question du père », indiquant par là que leur refus est plus largement celui de l'homoparenté et de la monoparenté.

Cette situation est parfaitement compréhensible : chaque camp met en valeur ce qu'il voit comme le socle de légitimité de sa position. Mais, pour les sciences sociales, elle est aussi éminemment paradoxale : tout se passe comme si *l'enjeu du don*, qui sera au cœur de la réforme, restait implicite, méconnu et parfois même occulté dans le débat public.

Pourquoi certains refusent-ils encore d'entendre les personnes conçues par don – qui furent si longtemps les oubliées du système – lorsqu'elles invoquent le droit fondamental que leur histoire et leur identité cessent d'être manipulées et revendiquent l'accès à leurs origines ? Pourquoi n'a-t-on pas davantage pris conscience que l'événement inattendu des États généraux de la bioéthique a été la radicalisation de certains courants qui, non contents de refuser l'ouverture de l'AMP à toutes les femmes, exigent désormais l'interdiction pure et simple du don de gamètes pour tous, y compris les couples de sexe différent qui en bénéficient depuis un demi-siècle ?

L'hypothèse de ce colloque peut être résumée d'une formule : la question, c'est le don. La réforme ouvrant l'AMP à toutes les femmes (à laquelle tous les rapports et avis sollicités se sont déclarés favorables) insufflé un air nouveau qui peut être le départ d'un véritable progrès éthique et juridique pour tous. Dans les choix qu'opèrera le projet de loi, tout se jouera autour du don, de la légitimité des futurs parents à y recourir, de la place au soleil que la société française sera capable d'accorder à leurs familles, si longtemps cachées et effacées de notre paysage familial, de la protection des donneurs, et surtout des droits qui seront accordés aux personnes conçues par don.

En partenariat média avec :

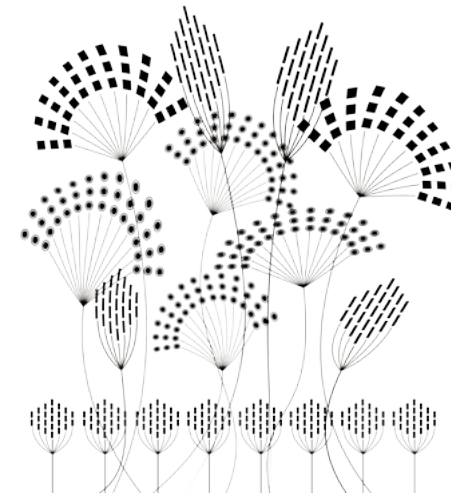


Samedi 30 mars 2019

Amphithéâtre François Furet
École des Hautes Études en Sciences Sociales
105 boulevard Raspail 75006 PARIS

La révision des lois de bioéthique : un enjeu majeur pour toutes les personnes conçues par don

Un dialogue entre droit, sciences sociales, action associative
et responsabilité politique



Inscription obligatoire : ehess.fr/bioethique2019

En partenariat avec :



MATIN

9h : Accueil - Café

9h30 : **Introduction** : Irène Théry et Anne-Marie Leroyer

9h45 : **Table ronde : Les controverses sur le don d'engendrement et la diversité des familles**

Présidente : Marie Labory (journaliste)

Céline Béraud (sociologue, EHESS), Ludovic-Mohamed Zahed (imam, fondateur de l'association « Homosexuels musulmans de France »), Anne-Sophie Duperray (présidente de Mam'enSolo), Petra de Sutter (sénatrice belge, membre de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe), Marc-Oliver Fogiel (journaliste)

Grand témoin : Frédéric Potier, Délégué Interministériel à la Lutte Contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBTI (DILCRAH)

11h15 : **Table ronde : Le modèle bioéthique français et l'effacement du recours au don, d'hier à aujourd'hui**

Présidente Séverine Mathieu (sociologue, EPHE)

Simone Bateman (sociologue CNRS), Jérôme Courduriès (anthropologue, université Toulouse - Jean Jaurès), Régine Barthélemy (membre du Conseil national des barreaux, présidente des États généraux du droit de la famille), Laetitia Poisson-Deléglise (présidente de MAIA), Alexandre Urwicz (président de l'ADFH)

Grand témoin : Pr Michaël Grynberg, Chef de service à l'hôpital Antoine Béchère, Service de Médecine de la Reproduction & Préservation de la Fertilité

12h45-13h15 : **Débat avec la salle**

APRES-MIDI

14h30 : **Intervention de Jacques Toubon, Défenseur des Droits**

15h : **Table ronde : Accès aux origines des personnes conçues par don et droits des donneurs et donneuses**

Présidente : Irène Théry (sociologue, EHESS)

Geneviève Delaisi de Parseval (psychanalyste et anthropologue), Maïté Saulier (juriste, université de Cergy-Pontoise), Vincent Brès (président de PMAnonyme), Dominique Mennesson (coprésident de CLARA)

Grand témoin : Pr Jean-François Delfraissy, Président du Comité Consultatif National d'Ethique (CCNE)

16h30 : **Table ronde : Quel mode d'établissement de la filiation pour (tous) les enfants conçus par don ?**

Présidente : Anne-Marie Leroyer (juriste, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne)
Martine Gross (sociologue, CNRS), Caroline Mécary (avocate, Paris), Céline Cester (présidente d'Enfants d'Arc-en-Ciel), Fabien Joly (avocat, porte-parole ADFH)

Grand témoin : Jean-Louis Touraine, député, rapporteur de la mission d'information parlementaire sur la révision de la loi relative à la bioéthique

18h : **Débat avec la salle**

18h30 : Fin des travaux